## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 JANVIER 2023

Excusées: C. BIELLMANN - S. VAYSSE - S. DZIURA Secrétaire: F. ROUSSET.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 Décembre 2022 : après lecture ce procès- verbal est approuvé sans modification.

Avis d'intention d'aliénation sur la parcelle ZC 79 (au Bourg Sud) : le maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle ZC 79. La commune ayant institué un droit depréemption sur cette parcelle en date du 21 Octobre 2008, le conseil souhaite se donner le temps de la réflexion avant de prendre une décision.

Réparation du fourgon Peugeot Boxer : ce véhicule, mis en circulation en 2010 a été acheté en 2012 pour 13 142 € ; il a aujourd'hui 85 000 km, mais le moteur est sur le point de casser. Renseignements pris auprès de plusieurs professionnels, ce moteur appartient à une série dont le système d'injection présente des défectuosités ayant pour effet une usure prématurée du moteur. Par ailleurs ce fourgon est en parfait état et son gabarit répond pleinement aux besoins de la commune. Un véhicule équivalent, à faible kilométrage, est très difficile à trouver et donc cher. Aussi il apparait souhaitable d'étudier la réparation plutôt que le remplacement. Le garage JIPCAR de Noaillac a proposé deux devis :

Echange standard
Réparation du moteur
10 043,00 € ht
6 963,24 € ht

Au regard des éléments refaits ou remplacés, le conseil valide la solution « Réparation ».

**Révision du loyer du logement du bourg**: la révision de ce loyer est basée sur l'évolution de l'IRL- Indice de Révision des Loyers - du 2° trimestre de l'année précédente. Sur une année glissante,cet indice a évolué de 3,5%, ce qui porte le montant du loyer de 487,42€ à 504,98€. Le conseil valide cette augmentation.

Parcelle ZE 73 : le maire rappelle les 4 hypothèses précédemment évoquées :

- Vente en l'état de la totalité de la parcelle.
- Découpage en 4 lots, ce qui nécessite la viabilisation préalable par la commune.
- Découpage de 2 parcelles, ce qui ne nécessite pas de viabilisation, mais qui ne correspond pas aux objectifs du PLUi.
- Vente à un aménageur à qui la commune pourrait prescrire l'aménagement souhaité. E.GIL et M. LATRILLE vont contacter deux professionnels de l'aménagement ayant l'habitude de travailler avec les collectivités

Travaux supplémentaires au logement du presbytère : afin de préserver l'espace intérieur de la salle de bains du rez-de-chaussée, il s'avère nécessaire de remplacer une porte sur paumelles, par une porte coulissante. Le devis de l'entreprise BATIR s'élève à 750€ ht. Le conseil valide ces travaux supplémentaires.

## Travaux de voirie et d'entretien de terrain.

Voirie : il est nécessaire de curer un tronçon d'environ 320 ml, du fossé collecteur au lieu-ditDaney. Le devis de l'entreprise TRESAUGE s'élève à 525,20 € ht. Ce fossé à sa continuité aval surla commune de Blaignac, laquelle a donné son accord pour faire effectuer le nettoyage de sa partiepar le même prestataire. E. GIL se propose de rencontrer les riverains pour les informer que la terrede curage sera étendue sur le champ, et pour échanger sur l'utilité du pont situé sur ce collecteur. Le conseil valide ces travaux et le devis correspondant ; de plus il est convenu de demander à l'entreprise Trésaugue de refaire le fil de l'eau d'un tronçon d'une centaine de mètres, le long du chemin rural d'Ezmard.

Entretien de terrains : il s'agit de travaux, déjà évoqués lors de la précédente réunion, con-cernant l'élagage des platanes du bourg, et l'abattage d'arbres en bordure de chemins ruraux, pourlesquels le devis s'élève à 4 880, 00 € ttc. Le conseil valide ce devis.

Ouverture de crédits : le maire explique qu'afin de pouvoir payer à réception, les factures de ces travaux, il est nécessaire, dans l'attente du vote du budget qui n'interviendra qu'en avril, d'ouvrir descrédits en section d'investissement : Le conseil valide les ouvertures de crédits suivantes :

Opération « Voirie »

1 800 €

Opération « Entretien de terrains »

6 200 €

Vœux du 29 janvier : Le traiteur « Le Ti'Pont » est retenu pour la fourniture des toasts. Pour la boisson, il est convenu de prévoir, vin rouge, vin blanc, crémant, jus d'orange et sodas.

## Informations/Questions diverses:

**Arbres remarquables :** Emmanuel. GIL propose de prendre des renseignements sur les « arbres remarquables », certains arbres de notre commune étant susceptibles d'être éligibles à ce statut.

**Archives :** Florence ROUSSET propose de faire numériser les archives communales ; contact serapris avec Gironde Numérique.

VC 8 : Gérard GAY signale des dégradations au niveau des aménagements de sécurité de cette voie et signale que quelques usagers prennent régulièrement le « sens interdit ». Il est convenu desolliciter la présence régulière de la gendarmerie.

La séance est levée à 21h50.